

PROJET GOUVERNANCE DES FONDS SCOLAIRES DANS UN CONTEXTE DE DECENTRALISATION

Projet «Notre argent, notre responsabilité»

BREVE PRESENTATION DU PROJET

A. Contexte et justification

L'éducation constitue un droit fondamental/Constitutionnel reconnu au Cameroun. Ainsi, en vue d'assurer l'accès à une éducation de base de qualité, voire gratuite à ses citoyens, le gouvernement camerounais a concrétisé dans ce secteur un système de gestion décentralisé. En effet, il est généralement admis qu'une décentralisation adéquate comporte des bénéfices, dont une meilleure gestion des ressources locales. Par l'adoption de multiples textes juridiques (*loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004, décret n° 2010/0247/PM du 26 février 2010, Arrêté n° 2010/246/B1/1464/A/MINEDUB/CAB du 31 décembre 2010*) le gouvernement a transféré ses compétences dans le domaine de l'Éducation de base aux communes. L'arrêté du 31 décembre 2010 précise à cet effet en son *article 3* que, dans le cadre de l'exercice des compétences à elle transférées, «*la commune assure la continuité de l'offre publique d'éducation ainsi qu'une qualité croissante de ce service public en insistant notamment sur ces principes de gratuité*».

Toutefois, force est de constater que les avantages attendus de cette décentralisation peinent à se matérialiser. En effet, les problèmes qui prévalaient ici en période d'administration centralisée notamment en matière de gestion de fonds scolaires continuent d'exister. Les parents d'élèves regroupés dans les Associations de Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) continuent de supporter et dans des proportions très élevées, la gestion matérielle et financière des établissements primaires publics, aussi bien en zone rurale qu'urbaine. Ainsi selon une étude de *Transparency International*, les parents dépenseraient en moyenne 20 000 FCFA de frais *illégaux* pour l'éducation d'un enfant au primaire au Cameroun (*Transparency International (TI), 2011, Cartographie des déficits de transparence et d'intégrité dans l'éducation primaire au Cameroun*). Ce montant suffisamment élevé contraste avec le mauvais état des infrastructures en milieu scolaire qui, depuis des années, a connu très peu d'amélioration aussi bien quantitativement que qualitativement. Or, selon une enquête menée par l'*Institut National de la Statistique* dans les établissements primaires du Cameroun en 2010, seulement 16,4% d'écoles possédaient une bibliothèque. De même, plusieurs établissements ne disposaient pas de source d'eau potable. En outre, seulement 16% d'écoles disposaient de toilettes modernes. Plus grave, sont les nombreuses dénonciations de détournements de fonds publics enregistrés dans ce secteur.

En effet, d'après *TI*, la corruption dans ce secteur se passe à plusieurs niveaux : relations communes-chefs d'établissements, délégués des APEE- corps enseignants, Inspections, etc. Cette étude révèle par exemple que pour entre autres des raisons de corruption, ***une école sur dix*** reçoit son ***paquet minimum à temps, que, celui-ci est suffisant pour une école sur quatre, et de bonne qualité pour une école sur trois***. De même, les fonds d'APEE sont le plus souvent gérés par les Responsables de ces associations en complicité avec les chefs d'établissements dans un ***mystère total***, source de multiples abus. Les enseignants quant à eux ne cessent d'imposer pour une raison ou pour une autre des sommes (100, 200,...2000 FCFA) que doivent payer régulièrement les élèves tout au long de l'année.

Il en résulte des plaintes constantes venant des parents d'élèves qui ne savent plus en réalité à ***qui et comment*** demander des comptes. En fait, la décentralisation semble n'avoir pas encore résolu les nombreux problèmes liés à la bonne gouvernance des ressources dans les établissements scolaires publics. Au contraire, plus que jamais nous sommes dans un contexte où, les différents acteurs demeurent confus pour ce qui est de leurs différentes responsabilités, avec des cadres de concertation et de collaboration (Conseil

d'Écoles, conseils de classe) globalement très peu opérationnels. Les *APE*, cadre par excellence pour la participation des citoyens (parents d'élèves) ont perdu de leur valeur d'antan auprès de leurs membres surtout depuis leur transformation en APE(E). Aussi, elles restent en quête de repères face aux nombreux discours institutionnels en faible adéquation avec la réalité de terrain : *gratuité de l'école primaire, dénonciation de l'immixtion des chefs d'établissements dans le fonctionnement des APEE, etc.*

En fin de compte, la gestion des fonds scolaires demeure inefficace, inefficente et incapable d'améliorer l'état des infrastructures scolaires tant qualitativement que quantitativement. C'est fort de tout ceci que le présent projet est mis en œuvre.

Problèmes à résoudre dans le cadre du projet :

Le projet *Notre Argent, notre responsabilité* adresse les problèmes ci après :

- Insuffisance d'informations relatives à la gestion des fonds scolaires aussi bien issus des APEE que des communes ;
- Ignorance des parents sur les provisions légales, avantages et déterminants de la décentralisation en matière de gestion des fonds scolaires ;
- Déficit de compétences managériales des Responsables d'APEE ;
- Déficit de coordination entre les acteurs concernés dans la gestion des fonds scolaires dans les établissements ;
- Crise de confiance entre les différents acteurs de la communauté éducative ;
- Inadaptabilité des textes juridiques encadrant les APEE dans le contexte actuel de décentralisation;
- Faible implication au sein des APEE;
- Faible redévabilité des Responsables d'APEE et Elus locaux.

B. Objectifs

Objectif global

Contribuer à une meilleure gouvernance des fonds scolaires dans le secteur de l'éducation de base à l'ère de la décentralisation dans les régions du Centre et de l'Ouest Cameroun.

Objectifs spécifiques

Le projet entend spécifiquement :

- Contribuer à une meilleure compréhension du système de gestion des ressources matérielles et financières scolaires utilisé par les différents acteurs locaux dans le contexte actuel ;
- Améliorer les capacités organisationnelles et opérationnelles des Associations des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) ;
- Renforcer la collaboration entre les APEE et les autres parties prenantes de l'éducation ;
- Et accroître l'implication des parents dans la gestion des fonds scolaires au travers des actions de plaidoyer et de sensibilisation.

C. Activités principales à réaliser

A1. Réalisation d'une étude sur la mobilisation et la gestion des fonds scolaires dans un contexte de Décentralisation ;

A2. Organisation des ateliers de renforcement des capacités des Responsables d'APEE;

A3. Organisation des foras pluri acteurs de l'éducation de base sur la mobilisation et la gestion des fonds scolaires;

A4. Production d'outils d'IEC/Campagne;

A5. Organisation d'un Atelier de validation et d'adoption d'un document du plaidoyer ;

A6. Campagne-plaidoyer pour l'amélioration du cadre juridique des APEE.

D. Résultats attendus

- R1.** Le système de mobilisation et de gestion des fonds scolaires en contexte de décentralisation est évalué;
- R2.** Les capacités organisationnelles et opérationnelles des APEE pour la gestion des fonds scolaires en contexte décentralisé sont renforcées ;
- R3.** La collaboration entre les APEE et les autres parties prenantes de l'éducation en vue d'une bonne gestion des fonds scolaires est améliorée;
- R4.** L'implication des parents dans la gestion des fonds scolaires s'est accrue ;
- R5.** 01 proposition d'amélioration du cadre juridique de fonctionnement des APE(E) est disponible.

E. Groupes cibles et intervenants

- Décideurs publiques (Ministère de l'éducation de Base, Délégations régionales et Départementales du MINEDUB, Inspections d'arrondissements du MINEDUB, Parlementaires ;
- Collectivités Territoriales décentralisées / Elus locaux ;
- Organisations de la société civile concernées par la question ;
- Etablissements scolaires publiques ;
- Responsables d'APEE, et environ 5000 Parents d'Elèves.

F. Acteurs de mise en œuvre

Porteur du projet : Nouveaux Droits de l'Homme Cameroun
BP 4063 Yaoundé / Tél : 22 01 12 47
Email : ndhcam@yahoo.fr / www.ndhcam.org

Partenaire de mise en œuvre: Association Internationale Kofi Annan pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme
BP 1222 Bafoussam / Tél : +237 75 06 93 42/ 97 52 70 33
Email : Associationkofiannan_infos@yahoo.fr

Partenaire financier : L'Union Européenne à travers le Programme d'Appui à la Société Civile (PASC)